Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

CREATION D'UN MAGASIN SPECIALISE EN BRICOLAGE JARDINERIE
A L'ENSEIGNE « LA PALETTE »
SUR LA COMMUNE DE CAYENNE

ATTESTATION D'AUTORISATION TACITE

Le dossier de demande d'autorisation d'exploitation commerciale, en vue de la création d'un magasin spécialisé en bricolage jardinerie, à l'enseigne « La Palette » sur la commune de CAYENNE, d'une surface de vente totale de 3 367 m², déposé par la SCI CAYENIL, dont le gérant est M. Philippe GOTHLAND, a été enregistré le 19 février 2016.

En l'absence de notification d'une décision de la commission départementale d'aménagement commercial, dans le délai de deux mois prévu par l'article L.752-14 du code de commerce, l'autorisation sollicitée par la SCI CAYENIL a été tacitement accordée le 19 avril 2016.

Cayenne, le 02 MAI 2016

Le Directeur des Entreprises, de la Concurrence,
De la Consommation, du Travail et de l'Empli de Guyane